

Cote du document: EB 2019/126/R.30/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 7 g)  
Date: 30 avril 2019  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Besoins de financement au titre du quarantième tirage sur les contributions des États membres en 2019**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Advit Nath**

Directeur et Contrôleur  
de la Division de la comptabilité et du contrôle  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: a.nath@ifad.org

##### **Allegra Saitto**

Cheffe de l'information financière et  
de l'activité fiduciaire institutionnelle  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Cheffe de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session  
Rome, 2-3 mai 2019

---

Pour: **Approbation**

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du quarantième tirage sur les contributions des États membres, qui sera effectué en 2019, et à adopter la décision suivante:

Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le premier tirage sur les contributions à la Onzième reconstitution des ressources en mai 2019 ou comme stipulé dans les accords individuels conclus avec des États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2019. Au cas où les besoins de décaissement de 2019 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence.

## Besoins de financement au titre du quarantième tirage sur les contributions des États membres en 2019

1. Le niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2019 proposé dans le présent document a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2019.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution des ressources, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables.
3. Les tirages (liquidités) nécessaires pour faire face à 100% des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2019 sont estimés à 708 millions d'USD. Conformément à la pratique habituelle, ce besoin de liquidité sera satisfait par le recours aux avoirs liquides du Fonds, l'encaissement des contributions, le produit des placements et les rentrées de prêts. Le tirage de 2019 actuellement appelé correspond à la première tranche des contributions non conditionnelles relevant de la résolution relative à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Sur la base du niveau des instruments de contribution et des paiements reçus à la fin décembre 2018, le tirage atteint environ 218,6 millions d'USD. Il convient de noter que les soldes ci-dessus sont conformes aux projections contenues dans le document EB 2018/125/R.42/Rev.1 intitulé "Ressources disponibles pour engagement" présenté à la cent vingt-cinquième session du Conseil d'administration, en décembre 2018 (par souci de commodité, on trouvera quelques précisions à l'annexe II). Ce chiffre est appelé à évoluer à mesure que les États membres effectueront des versements au cours de l'année 2019. Pour combler l'écart entre les besoins de décaissement prévus et les fonds disponibles à la suite de ce tirage, il faudra recourir aux autres sources de financement, telles que mentionnées ci-dessus.
4. Plusieurs États membres, dont la liste complète figure dans les états financiers consolidés du FIDA pour 2018 (document EB 2019/126/R.24), n'ont pas acquitté depuis un certain temps les montants dus au titre de leurs engagements pris dans le cadre des reconstitutions des ressources antérieures. Le Fonds ne ménagera

aucun effort pour obtenir l'encaissement des billets à ordre et/ou pour obtenir des contributions en espèces, selon le cas. Conformément à la méthode de calcul des tirages sur les contributions des États membres approuvée par le Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session en septembre 1995, les appels de tirage ne seront pas augmentés pour couvrir les défauts de paiement auxquels il faut s'attendre.

5. Des informations sur les futurs décaissements estimés et les tirages prévus sur la base du niveau actuel des annonces de contribution au titre de FIDA11 sont présentées dans l'annexe I.

**Estimations relatives aux tirages futurs au 31 décembre 2018**

(en millions d'USD)

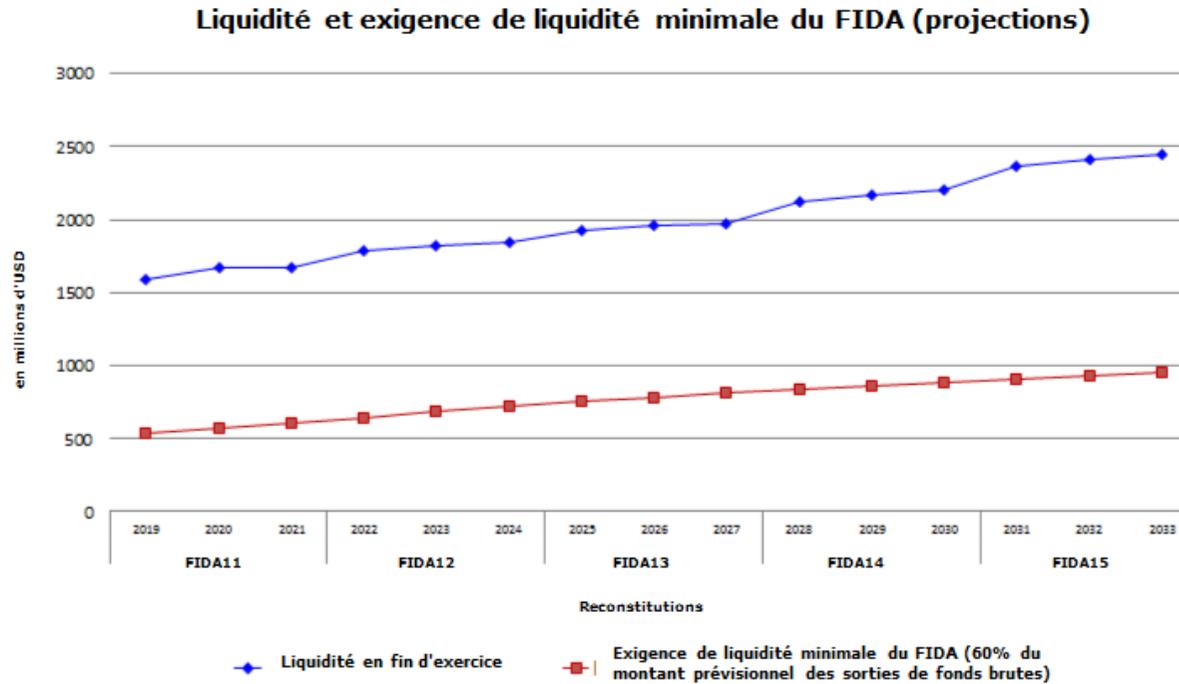
	<i>Prévisions 2019</i>	<i>Prévisions 2020</i>
<b>Tirages de l'année</b>		
FIDA11	30%	35%
<b>Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre</b>		
FIDA11	30%	65%
<b>Sur la base de:</b>		
A. Décaissements projetés <sup>a</sup>	708	769
B. Décaissements effectifs	-	-
C. Écart (B - A)	-	-

**Valeur actuelle des contributions des États membres****FIDA11**

Annonces de contribution reçues au 31 décembre 2018	965,4	-
Instruments de contribution reçus au 31 décembre 2018	798,2	-
<b>Paiements reçus au 31 décembre 2018</b>	<b>69,7</b>	-
Montant 2019 (tirage)	218,6	-

<sup>a</sup> Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2018. Le montant des décaissements projetés tient compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts et dons.

Figure  
Flux de trésorerie et liquidité du FIDA  
(en millions d'USD)



Note: Les chiffres ci-dessus se fondent sur les principales hypothèses suivantes: un profil de décaissement des prêts de 15 ans; des dépenses administratives augmentant de 4,1% en 2018, puis au rythme de l'inflation; un rendement du portefeuille de placements égal à la moyenne pondérée des courbes à terme des taux de référence LIBOR (livres sterling, dollars des États-Unis, yen japonais et yuan chinois) et EURIBOR, minorée de 20 points de base dans le souci de se fonder sur une hypothèse prudente. Les facteurs de pondération sont: la répartition actuelle par monnaie de la valeur nette des actifs du portefeuille de placements; le profil d'encaissement des contributions des Membres aux reconstitutions des ressources sur six ans, établi en se fondant sur la tendance historique; et un taux d'inflation de 2,06% par an. Pour les contributions à FIDA10, l'hypothèse retenue est de 1,1 milliard d'USD, ce qui correspond aux annonces de contribution à FIDA10; pour les contributions à FIDA11, l'hypothèse retenue est de 1,2 milliard d'USD, ce qui correspond au niveau cible des contributions à FIDA11. En ce qui concerne les reconstitutions des ressources et le niveau des programmes de prêts et dons ultérieurs, l'hypothèse d'une stabilité en termes réels a été retenue.